

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 janvier 2012
(convocation du 9 janvier 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h 20
M. MAURRAS Franck à M. LAGOFUN Gérard
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 35
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique

Mlle EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. MILLET Thierry
Mme MELLIER Claude à M. PENEL Gilles
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 30
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Service abattoir-marché - Gestion des immobilisations - exercice 2011 -
Réforme du matériel du Complexe de la Viande suite à sa cessation d'activité -
Vente du matériel - Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2009/0536 en date du 4 septembre 2009, le Conseil de Communauté a adopté le principe de la fermeture du site de ce complexe, tout en renvoyant à une nouvelle délibération le soin de définir les modalités techniques, juridiques et financières d'une telle fermeture.

La cessation de l'exploitation, prévue au 31 décembre 2011, a été adoptée par le Conseil de Communauté avec la délibération n°2011/0680 du 23 septembre 2011.

Les cessions d'actif des biens devenus obsolètes, inutilisables par les services, ou destinés à être démolis, doivent impérativement faire l'objet d'une réforme.

Le tableau joint précise les types de biens réformés.

Conformément aux prescriptions budgétaires, ces cessions d'immobilisation devront être sorties de l'actif de la Communauté sur la base de leur valeur nette comptable au 31 décembre 2011 ou de leur valeur historique pour les biens n'ayant pas fait l'objet d'un amortissement en raison de leur acquisition avant l'application du plan.

Le matériel susceptible d'être vendu sera remis à la Direction Nationale d'Intervention Domaniale qui en assurera la vente soit par adjudication, soit par appel d'offres réservés aux professionnels des abattoirs ou du secteur de la boucherie.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté

- **VU** la délibération n°2006/0851 du 24 novembre 2006 relative à la réforme des biens meubles communautaires,

- **VU** la délibération n°2009/0536 du 4 septembre 2009 relative aux résultats de l'étude complémentaire commandée par la Chambre Départementale d'Agriculture et à l'accompagnement de la fermeture du site actuel de Bordeaux,

- **VU** la délibération n°2011/0680 du 23 septembre 2011, relative à la cessation de l'exploitation des activités poursuivies au sein du Complexe de la Viande,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que les sorties d'actifs seront constatées règlementairement au titre de l'inventaire dans le compte administratif 2011,

CONSIDERANT qu'il convient de remettre à la Direction Nationale d'Intervention Domaniale le matériel susceptible d'être cédé pour en assurer la vente.

DECIDE

Article 1 :

Il est pris acte du programme de réforme du matériel du Complexe de la Viande suite à sa cessation d'activité.

Article 2 :

Le matériel susceptible d'être cédé sera remis à la Direction Nationale d'Intervention Domaniale qui en assurera la vente

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer toute pièce relative à cette réforme et à la vente du matériel réformé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 30 JANVIER 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2012</p>

Mme. MICHÈLE ISTE